

M. FISHER: Le rapport annuel du National-Canadien ne tiendra nullement compte de cette ligne ferroviaire, même si le matériel roulant y circule? Dois-je comprendre qu'on n'en tiendra pas compte du tout dans les données statistiques?

M. KEAYS: Nous en tenons compte dans les crédits.

M. FISHER: Chaque année, profitant des prérogatives que nous avons à titre de membres du Parlement, nous faisons comparaître devant le Comité les dirigeants du National-Canadien lorsque nous étudions le rapport annuel de ce chemin de fer.

M. BALCER: Si cela peut vous satisfaire, je puis vous assurer que les renseignements nécessaires seront mis à la disposition du Comité.

M. FISHER: Et le Parlement pourra faire enquête à ce sujet?

M. BALCER: Oui.

M. FISHER: Si je ne m'abuse, vous nous donnez la garantie, pour autant que vous pouvez le faire, que, lorsque notre Comité étudiera le rapport annuel du National-Canadien, nous pourrons nous renseigner exactement sur ce qu'a été la situation de cette ligne ferroviaire au cours de l'année?

M. BALCER: Les députés auront l'occasion de poser des questions à ce sujet lors de l'étude des crédits du ministère des Transports par la Chambre des communes.

Le National-Canadien agira en qualité de mandataire du Gouvernement. Les bénéfices, s'il y en a, seront remis au Gouvernement; les déficits, s'il y en a, seront payés par le Gouvernement. Le National-Canadien n'agira qu'à titre de mandataire.

M. FISHER: Voici où je veux en venir. Nous nous préoccupons tous des déficits du National-Canadien et, évidemment, l'exploitation de cette ligne ferroviaire, au début, grossira le déficit général.

M. BALCER: Pas du tout. Il s'agira d'un poste qui figure dans les crédits, tout comme c'était le cas pour le chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. FISHER: Et il y aura des chiffres distincts pour ce qui est de l'exploitation de cette ligne ferroviaire?

M. BALCER: Oui.

M. FISHER: Nous serons en mesure d'interroger M. Gordon et ses hauts fonctionnaires lorsqu'ils comparaitront devant le Comité, n'est-ce pas?

M. BALCER: Sur leur rôle en tant que mandataires et selon l'entente avec le Gouvernement.

Le PRÉSIDENT: L'article 5 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

L'article 6 est-il approuvé?

L'article est approuvé.

L'annexe est-elle approuvée?

M. KEAYS: Monsieur le président, pour la gouverne du Comité, M. Scott pourrait-il nous dire s'il faudra construire plusieurs gros ponts sur la route de Matane à Sainte-Anne-des-Monts et quel en sera le coût?

M. A. V. JOHNSTON (*ingénieur en chef, National-Canadien*): Nous avons procédé à un levé préliminaire, utilisant surtout des photographies aériennes, et, semble-t-il, il faudra construire 15 ponts, dont 10 auront une structure simple et cinq une structure multiple. Nous n'avons pas de chiffres détaillés quant au coût; il sera compris dans le montant de 14 millions de dollars.

M. PIGEON: Êtes-vous d'avis qu'il serait opportun d'appeler, cette voie ferrée la ligne Belzile-English?

L'annexe est approuvée.